

Annexe au Règlement de prêt pour les bibliothèques scientifiques et universitaires genevoises

A. Droits standard

Nombre de documents	20 volumes pour l'ensemble des bibliothèques du RBG
Durée du prêt	28 jours par document
Prolongation	3 prolongations de 28 jours, si le document n'est pas réservé.

B. Droits élargis

Nombre de documents	40 volumes pour l'ensemble des bibliothèques du RBG
Durée du prêt	Délai de prêt fixé au terme du semestre universitaire. 28 jours de prêt garantis Un document peut être réclamé s'il est réservé par un autre lecteur ou une autre lectrice.
Prolongation	Pas de prolongation possible

C. Carte de lecteur, de lectrice

Coût : Fr. 10.-
Frais administratifs pour duplicata : Fr. 10.-

L'UNIGE, les HES et l'IHEID délivrent au corps étudiantin, au corps enseignant et aux collaborateurs et collaboratrices une carte de légitimation valable comme carte de lecteur/lectrice.

D. Amendes et rappels

Fr. -.50 par jour de retard et par document (exception pour les documents en « séminaire » : Fr. 2.-).

2 rappels puis lettre de sommation

E. Liste des conventions

Localités ayant signé une convention de réciprocité avec la Ville de Genève :

- Ambilly
- Annemasse
- Bellegarde-sur-Valserine
- Communauté de Communes des Collines du Léman (Armo, Cervens, Orcier, Perrignier)
- Divonne-les-Bains
- Evian
- Gex
- Lucinges
- Nyon
- Saint-Cergues
- Saint-Genis-Pouilly
- Saint-Julien-en-Genevois
- Thonon-les-Bains
- Veigy-Foncenex
- Ville-la-Grand

Aucune institution n'est actuellement au bénéfice d'un accord signé avec l'UNIGE.

F. Liste des bibliothèques membres du Réseau des bibliothèques genevoises

- Archives d'Etat de Genève (AEG)
- Bibliothèque Filigrane
- Conseil oecuménique des Eglises / Institut de Bossey (COE/WCC)
- Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique
- **Hautes écoles spécialisées de Genève (HES-GE)**
 - Haute école d'art et de design (HEAD)
 - Haute école de gestion (HEG)
 - Haute école de santé (HEdS)
 - Haute école de travail social (HETS)
- Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)
- Pouvoir judiciaire
- **Université de Genève**
 - Archives - archives de l'Institut Jean-Jacques Rousseau (AIJJR), archives Jean Piaget
 - Dépôt de la Bibliothèque de l'Université (DBU)
 - Site Uni Arve - anthropologie, astronomie, biologie, chimie et biochimie, informatique, mathématiques, physique, sciences de l'environnement, sciences de la Terre
 - Site Uni Bastions - allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, français, français langue étrangère, grec moderne, histoire de l'art, histoire de la Réformation, histoire générale, italien, japonais, linguistique, littérature comparée, musicologie, philosophie, portugais, romanche, russe, sciences de l'Antiquité, théologie
 - Site Uni CMU - éthique, histoire et sciences humaines en médecine, médecine clinique, médecine fondamentale, patients, sciences pharmaceutiques
 - Site Uni Mail - droit, études européennes, finance, gérontologie et études des vulnérabilités, management, psychologie, relations internationales, science politique, sciences de l'éducation, sciences économiques, sciences sociales, statistique, traduction et interprétation
- **Ville de Genève**
 - Archives de la Ville de Genève (AVG)
 - Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)
 - Bibliothèque de Genève (BGE) : Bastions, La Musicale, Musée Voltaire
 - Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)
 - Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)
 - Musée Ariana
 - Musée d'ethnographie (MEG)
 - Musée d'histoire des sciences (MHS)
 - Muséum d'histoire naturelle (MHN)

G. Bibliothèques membres du réseau BibliOpass

Lien sous <http://www.bibliopass.ch>

H. Etablissements de l'enseignement secondaire postobligatoire

Lien sous <http://ge.ch/formation/etablissements/>

I. Confédération des écoles genevoises de musique

Lien sous <http://cegm.ch/>

J. Bibliothèques acceptant le retour de documents empruntés ailleurs

- Les documents appartenant à la **Bibliothèque de l'Université de Genève** peuvent être rendus dans les différents sites de cette dernière, indépendamment de leur localisation d'origine.
- Les documents empruntés dans les bibliothèques du RBG peuvent être rendus dans certaines **bibliothèques des autres cantons** membres de RERO :
https://www.rero.ch/pdfview.php?section=pret&filename=mutualisation_des_retours.pdf

Annexe au Règlement de prêt pour les bibliothèques scientifiques et universitaires genevoises

A. Droits standard

Nombre de documents	20 volumes pour l'ensemble des bibliothèques du RBG
Durée du prêt	28 jours par document
Prolongation	3 prolongations de 28 jours, si le document n'est pas réservé.

B. Droits élargis

Nombre de documents	40 volumes pour l'ensemble des bibliothèques du RBG
Durée du prêt	Délai de prêt fixé au terme du semestre universitaire. 28 jours de prêt garantis Un document peut être réclamé s'il est réservé par un autre lecteur ou une autre lectrice.
Prolongation	Pas de prolongation possible

C. Carte de lecteur, de lectrice

Coût : Fr. 10.-
Frais administratifs pour duplicata : Fr. 10.-

L'UNIGE, les HES et l'IHEID délivrent au corps étudiant, au corps enseignant et aux collaborateurs et collaboratrices une carte de légitimation valable comme carte de lecteur/lectrice.

D. Amendes et rappels

Fr. -.50 par jour de retard et par document (exception pour les documents en « séminaire » : Fr. 2.-).

2 rappels puis lettre de sommation

E. Liste des conventions

Localités ayant signé une convention de réciprocité avec la Ville de Genève :

- Ambilly
- Annemasse
- Bellegarde-sur-Valserine
- Communauté de Communes des Collines du Léman (Armo, Cervens, Orcier, Perrignier)
- Divonne-les-Bains
- Evian
- Gex
- Lucinges
- Nyon
- Saint-Cergues
- Saint-Genis-Pouilly
- Saint-Julien-en-Genevois
- Thonon-les-Bains
- Veigy-Foncenex
- Ville-la-Grand

Aucune institution n'est actuellement au bénéfice d'un accord signé avec l'UNIGE.

F. Liste des bibliothèques membres du Réseau des bibliothèques genevoises

- Archives d'Etat de Genève (AEG)
- Bibliothèque Filigrane
- Conseil oecuménique des Eglises / Institut de Bossey (COE/WCC)
- Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique
- **Hautes écoles spécialisées de Genève (HES-GE)**
 - Haute école d'art et de design (HEAD)
 - Haute école de gestion (HEG)
 - Haute école de santé (HEdS)
 - Haute école de travail social (HETS)
- Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)
- Pouvoir judiciaire
- **Université de Genève**
 - Archives - archives de l'Institut Jean-Jacques Rousseau (AIJJR), archives Jean Piaget
 - Dépôt de la Bibliothèque de l'Université (DBU)
 - Site Uni Arve - anthropologie, astronomie, biologie, chimie et biochimie, informatique, mathématiques, physique, sciences de l'environnement, sciences de la Terre
 - Site Uni Bastions - allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, français, français langue étrangère, grec moderne, histoire de l'art, histoire de la Réformation, histoire générale, italien, japonais, linguistique, littérature comparée, musicologie, philosophie, portugais, romanche, russe, sciences de l'Antiquité, théologie
 - Site Uni CMU - éthique, histoire et sciences humaines en médecine, médecine clinique, médecine fondamentale, patients, sciences pharmaceutiques
 - Site Uni Mail - droit, études européennes, finance, gérontologie et études des vulnérabilités, management, psychologie, relations internationales, science politique, sciences de l'éducation, sciences économiques, sciences sociales, statistique, traduction et interprétation
- **Ville de Genève**
 - Archives de la Ville de Genève (AVG)
 - Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)
 - Bibliothèque de Genève (BGE) : Bastions, La Musicale, Musée Voltaire
 - Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)
 - Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)
 - Musée Ariana
 - Musée d'ethnographie (MEG)
 - Musée d'histoire des sciences (MHS)
 - Muséum d'histoire naturelle (MHN)

G. Bibliothèques membres du réseau BibliOpass

Lien sous <http://www.bibliopass.ch>

H. Etablissements de l'enseignement secondaire postobligatoire

Lien sous <http://ge.ch/formation/etablissements/>

I. Confédération des écoles genevoises de musique

Lien sous <http://cegm.ch/>

J. Bibliothèques acceptant le retour de documents empruntés ailleurs

- Les documents appartenant à la **Bibliothèque de l'Université de Genève** peuvent être rendus dans les différents sites de cette dernière, indépendamment de leur localisation d'origine.
- Les documents empruntés dans les bibliothèques du RBG peuvent être rendus dans certaines **bibliothèques des autres cantons** membres de RERO :
https://www.rero.ch/pdfview.php?section=pret&filename=mutualisation_des_retours.pdf